

Conditions générales de ventes
Nos conditions générales de vente sont
en conformités avec la loi du 13 juillet 1992
qui régit les types de vente de la
Fédération Nationale
des Offices de Tourisme

Conditions particulières de ventes
Office de Tourisme
Place du général de Gaulle – 06360 Eze
Organisme local de tourisme autorisé par
Arrêté préfectoral
Autorisation n° AU 006 97 0001
Garantie financière APS

Soirées spéciales congrès

Réservation et conditions de paiement :

Toute réservation ne sera considérée comme définitive qu'à réception de notre confirmation de réservation validée avec votre bon pour accord, accompagnée d'un acompte de 25% du montant total.
Sans ces 2 éléments aucune inscription ne pourra être validée par nos services. Sur demande une facture pro forma pourra être établie pour cet acompte.
Un second acompte de 25% sera demandé 30 jours avant la date de l'évènement.
Le règlement de la prestation sera fait 10 jours après réception de la facture finale.
La confirmation de réservation implique l'acceptation sans réserve des conditions de vente.

Modification ou Annulation du fait du client

En cas d'annulation plus de 60 jours avant l'évènement, seul 200 € de frais de dossiers seront retenus sur l'acompte versé.
En cas d'annulation moins de 60 jours, les 25 ou 50 % pourront être conservés afin de couvrir les frais engagés.
Moins d'une semaine avant la manifestation le total de la prestation devra être réglé.
Dans tous ces cas, si l'annulation est due à un cas de force majeure, l'OT accepte d'étudier un compromis tenant compte des conditions particulières des différents prestataires.

Facturation

Les prix comprennent les prestations indiquées sur les programmes à l'exclusion de tout autre.
L'ajout de services complémentaires non stipulés sur nos programmes pourra donner lieu à une réévaluation des tarifs proposés.
Pour les prestations buffet facturées par le traiteur La Toque du Midi en cas de réduction d'effectifs, la facturation sera établie sur la base du nombre de participants communiqué 7 jours avant la manifestation.
Concernant le forfait hors buffet établi par l'OT suivant une base de participants précis, c'est un forfait minima. En cas d'augmentation du nombre des participants de plus de 20% ce forfait pourra être modifié.

Annulation du fait de l'Office de tourisme

Nous nous réservons le droit, en cas de circonstances exceptionnelles, de modifier le programme voire de l'annuler.
En cas d'annulation pure et simple de l'évènement, il sera proposé une solution de remplacement, autre date ou autre lieu par exemple.
En cas de force majeure la restitution de l'acompte sera fait dans son intégralité.
Cependant les modifications ou annulations dues à de mauvaises conditions climatiques ne donneront droit à aucune contrepartie, ni réclamation.
Les options avec suppléments de structures abris proposées en cas de pluie peuvent être une des réponses pour éviter l'annulation pure et simple de la manifestation.
Il est recommandé au client de souscrire à une assurance intempéries.

Assurance

Conformément à la réglementation, l'Office de tourisme d'Eze est assuré en Responsabilité civile professionnelle :
Groupama n° 07002 469OM/1002
Nous ne saurions cependant nous substituer à la responsabilité civile personnelle du client.

Litiges et réclamations :

Malgré tout le soin que l'Office de Tourisme apporte à la bonne réalisation la prestation, il peut arriver que certains services ne soient fournis comme prévus. Toute réclamation doit nous parvenir dans les vingt jours suivants par lettre recommandée avec pièces justificatives pour être prises en compte. En cas de litige le tribunal de Commerce de Nice sera seul compétent.